

## ARRÊTÉ DU MAIRE n°2026-092

portant sur

### Délégation de fonctions

**Le Maire de la Commune de JURANÇON,**

**Vu l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au Maire, sous sa surveillance et sa responsabilité, le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints et à des membres du Conseil municipal.**

**Vu la délibération 2026-11 fixant à 8 le nombre d'adjoints au Maire,**

**Vu la délibération du Conseil municipal en date du 20 mars 2026 et le procès-verbal portant élection du Maire et des Adjoints au Maire et fixant l'ordre du tableau des conseillers municipaux,**

**Considérant que les 8 adjoints au Maire ont reçu des délégations de fonctions,**

**Considérant que Madame Vinciane CHOURY est élue Conseillère Municipale,**

**Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonctions du Maire au bénéfice de Madame Vinciane CHOURY,**

### ARRÊTE

#### Article 1

Il est donné délégation de fonctions à Madame Vinciane CHOURY, Conseillère municipale pour exercer les compétences déléguées suivantes, sous la surveillance et la responsabilité du Maire à compter du 23 mars 2026 :

- Vie économique : entreprises, commerces, industrie, artisanat, PME-PMI,
- Tourisme,
- Marché de plein vent.

#### Article 2

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de PAU dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Le Tribunal Administratif de Pau est compétent pour régler les éventuels litiges liés à l'exécution du présent arrêté. Les parties pourront déposer leur requête par la voie de recours qui lui paraît la plus opportune (dépôt au greffe du Tribunal ; envoi par courrier ; plateforme [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)).

Fait à Jurançon, le 23 mars 2026

Le Maire,  
Michel BERNOS

*Michel Bernos*



Date d'affichage en mairie :

Arrêté établi en 2 exemplaires originaux Notification par remise en main propre contre signature A Jurançon, Le 23/04/2026 A JURANÇON	Signature : <i>Choury</i>
---	------------------------------